

DIU de Médecine et Réanimation Néonatales

ORGANISATION

La direction de l'enseignement est assurée par trois coordonnateurs inter-régionaux. Elle est assistée par une commission pédagogique nationale composée des enseignants de néonatalogie des trois inter-régions. Le périmètre des inter-régions est défini par la commission pédagogique nationale. Chaque interrégion choisit son coordonnateur inter-régional, possède sa propre commission pédagogique locale, valide les inscriptions au DIU de son interrégion, et organise l'enseignement localement en suivant le programme national.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Offrir une formation spécialisée complémentaire aux pédiatres diplômés désireux d'approfondir leurs compétences en néonatalogie dans ses aspects théoriques et pratiques, préventifs et curatifs. Cette formation a en particulier pour objectif d'assurer la formation à la prise en charge des urgences néonatales en salle de naissance et dans les services d'hospitalisation.

DUREE

Les études conduisant à ce diplôme ont une durée de 2 ans pour la partie théorique, pouvant aller jusqu'à 4 ans pour la partie pratique. Un redoublement de la 2^{ème} année est possible mais limitée à 3 ans.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- L'inscription est **ouverte uniquement aux médecins** :
 - ✓ De la Communauté Européenne : tous pédiatres diplômés dans son pays d'origine.
 - ✓ Hors Communauté Européenne : Médecins avec autorisation d'exercice de la pédiatrie en France (EVC, PAE en pédiatrie etc..) et pédiatres diplômés avec réussite au probatoire spécifique du DIU. L'examen probatoire préalable à l'inscription a pour Jury les membres de la commission pédagogique locale/interrégionale. Les modalités de l'examen probatoire sont à la liberté de cette commission. Le programme est celui du DES de pédiatrie.

• Procédure

La procédure d'inscription comprend l'examen du Curriculum Vitae et d'une lettre expliquant le projet de l'étudiant(e), qui sera suivi d'un avis motivé de la commission pédagogique locale/interrégionale.

• Lieu d'inscription

Auprès de l'une des universités contractantes sur présentation d'une autorisation d'inscription fournie par le coordonnateur inter-régional. L'enseignement théorique et la validation du DIU se fait dans le cadre de l'une des 3 inter-régions dont le périmètre est actuellement le suivant :

- Interrégion Est : Dijon, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Reims, Strasbourg
- Interrégion Centre/Ile de France : Paris Cité, Paris Sorbonne, Paris Saclay
- Interrégion Ouest : Amiens, Bordeaux, Brest, Caen, Lille, Nantes, Rennes, Rouen, Tours

VALIDATION

Formation pratique

- 24 mois de stages pratiques réalisés sur une période de 4 ans (vacances comprises), dans des services reconnus validant en réanimation néonatale et agréés par la Commission Pédagogique locale. Douze mois au moins doivent être réalisés dans un service universitaire. Ces stages doivent avoir été effectués dans les 5 ans au maximum précédant la validation du DIU. Les stages réalisés pendant la 4^{ème} ou 5^{ème} année d'internat peuvent être pris en compte s'ils ont été effectués en supplément des stages obligatoires de la maquette de formation de la spécialité de pédiatrie.
- 48 gardes senior dans un service de Réanimation Néonatale, de Réanimation Pédiatrique Polyvalente accueillant des nouveau-nés, ou de Néonatalogie pratiquant des soins intensifs. Ces gardes doivent avoir été effectuées dans les 5 ans au maximum précédant la validation du DIU. Les gardes effectuées en 4^{ème} ou 5^{ème} année d'internat peuvent être prises en compte dans les mêmes conditions que ci-dessus.
- Une compétence attestée pour l'activité de pédiatrie en maternité, et la prise en charge des urgences en salle de naissance. Cette compétence peut résulter d'une activité de pédiatrie en maternité et/ou d'une activité de SMUR pédiatrique.

Formation théorique

Mise à jour le 31 oct 2023

- Présence obligatoire à l'enseignement théorique du DIU portant sur un total de 160 heures d'enseignement réparties sur les 2 années et regroupées sur une semaine semestrielle de 5 jours en hiver et au printemps. Chaque journée est consacrée à un ou plusieurs thème(s) de néonatalogie. La participation active de chaque étudiant à chaque session d'enseignement est évaluée pour l'ensemble des 2 années d'enseignement.
- Une épreuve écrite comprenant l'analyse de plusieurs cas cliniques.
- Un mémoire concernant un travail clinique ou expérimental original ne dépassant pas 25 pages dactylographiées, avec une présentation orale de 15 minutes suivie de discussion.
- Une participation à la formation médicale continue en Néonatalogie au cours des 2 années du DIU, permettant d'obtenir 100 unités de valeur sur 2 ans (à partir d'une liste de manifestations créditées remise lors de la première semaine d'enseignement).

Délivrance

- La validation du diplôme est proposée par le coordonnateur inter-régional et la commission pédagogique locale.
 - Le diplôme inter-universitaire de Médecine et Réanimation Néonatales est délivré par le Président de l'université dans laquelle est inscrit le candidat, sous le sceau et au nom des universités cosignataires.
-